



**CP 27012011**

**LA FEDERATION DES MEDECINS HOSPITALIERS ALERTE LES POUVOIRS PUBLICS  
SUR LES ENJEUX DE LA REVISION DE LA D. E. TEMPS DE TRAVAIL**

Dans le cadre de la révision en cours de la Directive Européenne sur le Temps de Travail, la Fédération des Médecins Hospitaliers s'inquiète fortement des conséquences sur la santé des médecins qui exercent la permanence des soins si les décisions annoncées sont prises.

C'est en effet seulement depuis 2003 que s'appliquent le repos post garde, l'intégration du travail de nuit dans le temps de travail, et la limitation théorique à 48 heures hebdomadaires. Depuis cette date les décideurs européens et communautaires cherchent à tout prix à revenir sur les principes de base de sécurité sanitaire et de protection de la santé des ressortissants. Il est proposé de revenir sur la limitation du temps de travail à 48 heures hebdomadaires d'introduire la notion de temps médical inactif hypocritement appelé « équivalence » au cours de la garde et de permettre un repos post garde « à distance » de la garde.

**C'est un sujet vital pour les médecins de la permanence des soins : alors que la Loi sur les retraites nous refus l'arrêt des gardes à 60 ans, et nous oblige à travailler jusqu'à 67 ans, on voudrait nous priver de la seule avancée dont nous avons bénéficié en 10 ans ! C'est bien la preuve que la protection des soignants n'est qu'un discours de façade et que le fameux principe de précaution ne s'applique pas aux patients qui seraient alors, comme avant 2003, pris en charge par des médecins travaillant 36 heures d'affilés,.**

**L'ensemble des syndicats rassemblés dans la Fédération s'oppose fortement à ces projets destructeurs, et prévient qu'il s'agit d'un casus belli majeur.**

Organisations signataires :

- **ASSOCIATION DES MEDECINS URGENTISTES DE FRANCE**
- **SAMU ET URGENCES de FRANCE -**
- **SYNDICAT DES MEDECINS ANESTHESISTES REANIMATEURS NON UNIVERSITAIRES**
- **SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS REANIMATEURS DES HOPITAUX PUBLICS**
- **SYNDICAT NATIONAL DES PEDIATRES DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS**
- **SYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS HOSPITALIERS ANESTHESISTES-REANIMATEURS - ELARGI**
- **SYNDICAT NATIONAL DES GYNECOLOGUES OBSTETRICIENS DE FRANCE**